



Aides institutionnelles

- La **Région** octroie une aide plafonnée à 3000 € par **classe de niveau primaire**, destinée à couvrir les coûts de transport pour les séjours dans le massif des Alpes :
<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/classes-montagne>
- Le **Département du 05** soutient les voyages qui comportent des actions culturelles, sportives et de découverte pour les **14 collèges publics** :
<https://www.hautes-alpes.fr/3525-les-actions-pedagogiques-dans-les-colleges.htm>
- Le **Département du 05** subventionne des séjours scolaires à hauteur de 12 euros par élève de **niveau élémentaire** pour des séjours dans les Hautes-Alpes, pour des classes de mer... :
<https://www.ac-aix-marseille.fr/les-sejours-dans-les-hautes-alpes-05-121885>
- Le **Département du 06** verse une participation financière à l'hébergement en classe de découvertes sur la base de 8 € par enfant et par jour pour des établissements de **maternelle, primaire et collège**:
<https://www.departement06.fr/education/aides-a-l-accueil-des-enfants-en-centre-de-vacances-centre-de-loisirs-2761.html>
- Le **Département du 13** verse des aides financières aux **collèges**, dans le cadre du dispositif PAME, afin de soutenir des projets éducatifs de séjours de plein air :
<https://www.departement13.fr/les-actions-educatives/le-dispositif-pame/>

Aides provenant d'association, de fondation

- la **JPA** qui soutient les séjours scolaires pour des **publics en difficultés** :
<https://jpa.asso.fr/aides-au-depart-en-classe-de-decouverte/>
- les associations à but non social telles que le Rotary club, Lions club...
- l'**ESF** via un fonds de dotation "**Enfance et Montagne**" conçu au service de l'éducation et au bénéfice des classes de découvertes en montagne : <https://www.enfanceetmontagne.fr/>

Aides aux familles

- Le **Département du 83** octroie une aide aux familles de jeunes varois de l'**école élémentaire à la troisième**, pour leur permettre de partir en séjour scolaire de 4 à 8 jours en France Métropolitaine, au moins une fois dans l'année. En fonction des revenus, il peut prendre en charge une partie du prix du séjour avec une participation maximale de 200 € pour un voyage scolaire : <https://www.var.fr/varjeunesse-aides>
- les aides pour certains adhérents de la **MSA**, **MAE** et de la **CAF** précisées sur leurs sites respectifs régionaux ou départementaux
- les aides des comités d'entreprise et des administrations, comme le **CAES de l'INSERM**
- la possibilité de payer avec les **chèques vacances de l'ANCV**

Solutions alternatives

- plateformes de financement participatif :
 - la trousse à projets mis en place par l'OCCE : <https://trousseaprojets.fr/>
 - ulule : <https://fr.ulule.com/>
 - kisskissbankbank : <https://www.kisskissbankbank.com/>
- vente de produits en ligne : <https://www.pinterest.fr/bbaux/financer-un-voyage-scolaire-vente-de-produits/>